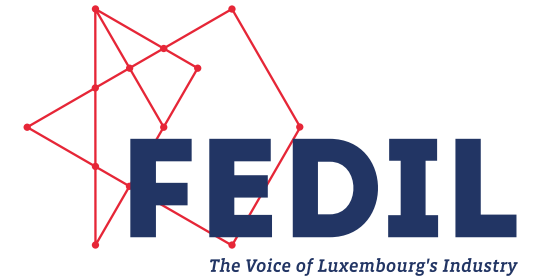


MEDIA INFORMATION



ECHO DES ENTREPRISES

« **Écho des entreprises** » est une publication de la fédération entrepreneuriale multisectorielle **FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry**.

Avec des articles trilingues (FR, EN, DE), l'**Écho** traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises de nombreux secteurs, dont l'industrie manufacturière, la construction, la transformation de matériaux, l'automobile, l'aéronautique et l'espace, la chimie et pharmaceutique, la green-tech, les TIC, les services aux entreprises et beaucoup d'autres.

En publiant des reportages d'entreprises, des dossiers d'actualité, des opinions et interviews, l'Écho vous tient informés des grands sujets qui marquent et font évoluer l'écosystème luxembourgeois.

INNOVATION - DIGITALISATION - DROIT
DU TRAVAIL - TRANSITION ENERGETIQUE
TALENTS - DEFIS ENVIRONNEMENTAUX
R&D - GLOBALISATION - INDUSTRIE 4.0
LOIS & REGLEMENTATIONS



MEDIA INFORMATION

LE MAGAZINE

TIRAGE

2 500 exemplaires, distribués gratuitement aux entreprises membres de la FEDIL, aux membres du gouvernement, aux ministères, aux députés, aux corps diplomatiques et par abonnement.

PARUTION

6 fois/an

PROFIL DU LECTORAT

- cadres dirigeants des secteurs de l'industrie, des banques, des finances et du commerce (75 %)
- milieux politiques (20 %)
- professions libérales (3 %)
- autres (2 %)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format ouvert : 420 × 280 mm
 Format fermé : 210 × 280 mm
 Trame : quadri 175 lignes par pouce
 Matériel : PDF/X3 (fonts incl.)
 Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi en taille réelle)
 Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)
 InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu
 Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu

DÉLAI DE RÉSERVATION ET DE REMISE DU MATÉRIEL

3 semaines avant la date de parution
 La réservation des couvertures est définitive.

CALENDRIER 2022

	ECHO 1/2022	ECHO 2/2022	ECHO 3/2022	ECHO 4/2022	ECHO 5/2022	ECHO 6/2022
Parution*	22 février 2022	19 avril 2022	7 juin 2022	26 juillet 2022	11 octobre 2022	20 décembre 2022
Clôture	21 janvier 2022	18 mars 2022	6 mai 2022	24 juin 2022	12 septembre 2022	18 novembre 2022
Remise du matériel	1 février 2022	29 mars 2022	17 mai 2022	5 juillet 2022	20 septembre 2022	29 novembre 2022

* sous réserve de modifications



PHILIPPE LAMBRECHT
 Président du comité des affaires juridiques de BusinessEurope
Gouvernance d'entreprise durable et devoir de diligence

À Bruxelles, les débats sur la mise en œuvre d'une diligence raisonnable obligent en matière de droits humains ont pris de l'ampleur. La présidence de la Commission européenne, menée par Ursula von der Leyen, a insisté dans son discours sur l'état de l'UE sur les enjeux de la diligence raisonnable. Elle a également souligné l'importance de la gouvernance d'entreprise durable et du devoir de diligence.

En ce qui concerne la gouvernance durable des entreprises, la Commission européenne a adopté un projet de règlement qui vise à renforcer le rôle des investisseurs et à garantir la transparence des entreprises en matière de droits humains et de l'environnement.

La Commission européenne a également adopté un projet de règlement qui vise à renforcer le rôle des investisseurs et à garantir la transparence des entreprises en matière de droits humains et de l'environnement.

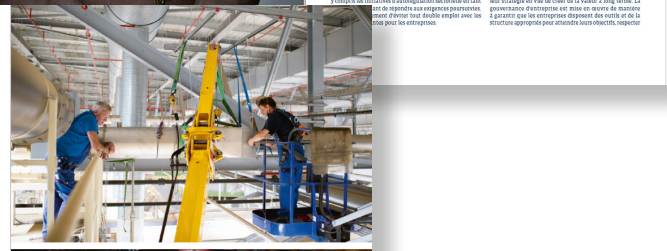
AMECO PAULY

Savoir gérer un projet de maintenance industrielle dans son intégralité

En présentant les réflexions en matière de stratégie et d'innovation, AMECO Pauly est une véritable référence dans son secteur. Elle propose un accompagnement et un conseil qui permettent de garantir la réussite de vos projets.

Une activité que AMECO Pauly considère comme un enjeu stratégique. Elle propose un accompagnement et un conseil qui permettent de garantir la réussite de vos projets.

La présence dans un secteur stratégique, c'est avant tout une responsabilité. AMECO Pauly est une véritable référence dans son secteur. Elle propose un accompagnement et un conseil qui permettent de garantir la réussite de vos projets.



restir, st purement ancier. n, c'est ssi pour planète.

En investissant dans nos fonds socialement responsables, BNP Paribas Climate Impact, Smart Food et Ecosystem Restoration, vous vous engagez à nos côtés pour soutenir la biodiversité.

Découvrez nos fonds ISR sur bgl.lu/tradonner-du-sens

BGL BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

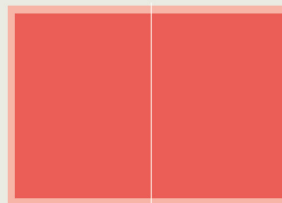
BNP Paribas Securities Services, Société d'investissement à responsabilité limitée au Luxembourg, inscrit au registre de commerce sous le numéro B15100001. Adresse : 100 Boulevard de la Liberté, L-1050 Luxembourg. Téléphone : +352 22 21 21 21. Site internet : www.bnpparibas.lu

MEDIA INFORMATION

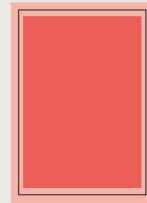
TARIFS & FORMATS

(hors TVA 17 %)

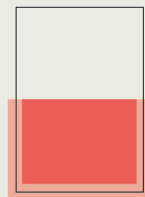
FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICHROMIE
4° couverture	1 600,00 €
2° ou 3° couverture	1 450,00 €
Panoramique	2 100,00 €
1 page	1 350,00 €
1/2 page	800,00 €
1/4 page	500,00 €
Publireportage	
- 1 page de contenu rédactionnel + 1 page annonce	2 100,00 €
- 2 pages de contenu rédactionnel	
Par mois civil entier (Annonces Écho online)	
Format 1200 x 400 (ou 840 x 150 px) sur la page d'accueil	1 100,00 €
Format 300 x 600 px sur la page synoptique de la catégorie FOCUS	600,00 €
Format 1200 x 400 px (ou 840 x 150 px) sur tous les articles FOCUS	600,00 €



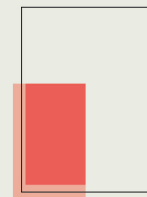
Panoramique 1/1 + 1/1
ff : 420 x 280 mm



1/1 page
ff : 210 x 280 mm



1/2 page horiz.
ff : 210 x 140 mm



1/4 page vert.
ff : 100 x 140 mm

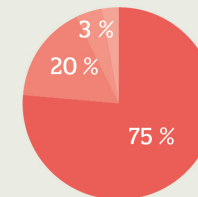


cadres dirigeants
des secteurs de l'industrie,
des banques, des finances
et du commerce



2 500

2 500 abonnés



75 % cadres dirigeants
20 % milieux politiques
3 % professions libérales
2 % autres

MEDIA INFORMATION

ECHO ONLINE www.fedil-echo.lu

Depuis 2018, une version digitale de la publication «Écho des entreprises» de la FEDIL est disponible sur un site dédié et promue par tous les canaux de la FEDIL. Le site est trilingue (FR, DE, EN) et propose à ses lecteurs des articles, dossiers et opinions ayant trait à l'industrie et à l'entrepreneuriat.

Renseignements techniques : JPG, PNG

Pricing par mois civil entier :

Format 1200 x 400 px (ou 840 x 150 px) sur la page d'accueil	1 100,00 €
Format 300 x 600 px sur la page synoptique de la catégorie FOCUS	600,00 €
Format 1200 x 400 px (ou 840 x 150 px) sur tous les articles FOCUS	600,00 €

NEWSLETTER

La newsletter de la FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry informe ses membres et d'autres destinataires intéressés des actualités économiques et sociales qui touchent les entreprises. En plus, elle annonce des événements internes et externes et informe les membres de changements législatifs.

La newsletter est envoyée bimensuellement à 3 500 destinataires des secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises, du milieu politique et autres destinataires intéressés.

Renseignements techniques :

- JPG ou PNG
- 600 x 100 px

Pricing :

par deux newsletters 850,00 €

CONTACTS

ANNONCES	REDACTION
Régie Imprimerie Centrale Mme Josette Conzemius 48 00 22 510 josette.conzemius@ic.lu	FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry Mme Laurence Kayl - Rédactrice en chef 43 53 66 617 laurence.kayl@fedil.lu



News from FEDIL and its sectoral associations

Amendment to an interprofessional agreement

On 7 October 2021, FEDIL Shipping signed an amendment to the interprofessional agreement with the trade unions OGB-L and LCGB.

More information [HERE](#).

FAQ on the Covid check scheme

Following the modification of the amended law of 17 July 2020 introducing the possibility to use the Covid check scheme in companies, FEDIL has published on its website ([french](#) | [english](#)) an FAQ summarising frequently asked questions in this context.

For any further information, please contact Philippe Heck (philippe.heck@fedil.lu), Ella Gredie (ella.gredie@fedil.lu) or Marc Kieffer (marc.kieffer@fedil.lu).

Digitalisation of tax cards

Until now the tax cards (paper version) were remitted to the employers by the employees. Since the 1st May 2021, the tax cards can be directly consulted by the employers in an electronic way. This digitalised access will become the new standard and the employers will have the obligation to connect to the software and read the relevant data/tax cards each month as from 1st January 2022. This new process requires several steps and action points from the employer side before being up and running. This may also require a modification of